

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1266/SG/ESJ portant ouverture de cantines scolaires pour l'année scolaire 1970-1971.

n° 70-1266/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

23 octobre 1970

Numéro JO

n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro

10 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Ont été ouvertes, pour compter du 10 octobre 1970, les cantines suivantes : Oueah, Sagallou et Waddi. Le taux de la ration journalière par élève reste fixé à 40 francs Djibouti.